

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 8 octobre 2024
19 heures 00**

CR/CR

N° 003168

Direction Générale
des Services -
Procès-Verbal du
Conseil Municipal du
16 juillet 2024

Publié le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 08 octobre 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

ABSENTS EXCUSÉS : M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 juillet 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 juillet 2024 sous la présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale).

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI.

ABSENTS : Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale).

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	22
Absents représentés	9
Absents excusés	0
Absents	2

Ordre du jour :

- 1- Propositions présentées par Monsieur Henri GIORGETTI le 11 juillet 2024 en application de l'article 17 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.
- 2- Direction générale des services - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024.
- 3- Urbanisme – Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.
- 4- Urbanisme – Convention de concession à long terme dans un parc public de stationnement entre la commune d'Apt et la SAS APT DÉVELOPPEMENT en vue de la création d'un hôtel avec centre de bien-être et de santé.
- 5- Finances – Actualisation du prix de vente des parcelles cadastrées section AW 21, AW 22p1 et AW 256 à la SAS APT DÉVELOPPEMENT.
- 6- Approbation du Plan de Prévention du Bruit.
- 7- Dénomination de l'Avenue de la Peyrolière.
- 8- Convention d'Animation Globale et de Coordination (AGC) avec l'association APAS Centre Social Maison Bonhomme.
- 9- Complément de la subvention au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Apt et ses environs.
- 10- Direction des Affaires Culturelles - CONVENTION INSANE 2024.
- 11- Convention de réservation de logements.
- 12- Convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Grand Delta Habitat- 2024.
- 13- Adoption de la Charte de bon usage des locaux municipaux scolaires.
- 14- Direction Générale des Services - Modification des statuts et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse.
- 15- Défense Extérieure Contre l'Incendie- Convention de prestation de service pour le contrôle technique des points d'eau incendie.
- 16- Ressources humaines - Création de poste.
- 17- Ressources humaines - Apprentissage.
- 18- Ressources Humaines - Vacances protocolaires.
- 19- Direction Générale des Services - Décisions rapportées.

Madame le Maire introduit la séance avec une présentation du projet d'aménagement du Calavon faite par le SIRCC (Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon-Coulon) dans le cadre de l'obligation de mise en sécurité de la population en cas de crue.

Cette présentation a suscité de nombreuses questions et échanges.

1. Propositions présentées par Monsieur Henri GIORGETTI le 11 juillet 2024 en application de l'article 17 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Rapporteur :		Henri GIORGETTI				
Demandes de scrutin particulier		Sans objet				
Résultat du scrutin		Rejeté à la majorité				
Pour	2	Contre	21	Abstention	8	
Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI		Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT, M. Pascal CAUCHOIS, M. Denis DEPAULE, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Elhadji NDIOUR, Mme Amélie LEBRETON, Mme Célia BARBIER, M. Jean-Marc DESSAUD, Mme Emilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Jean-Louis CULO, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS, Mme Sabrina HARCHACHE, Mme Dominique SANTONI, M. Nathan SAIHI		M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Pierre DIDIER, M. Stéphane REBAUDI, M. Rémi ROLLAND, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline RIGOUARD, M. Dominique THEVENIEAU,		
Teneur des discussions au cours de la séance.						
Mme ARNAUD-DELOY porte à la connaissance de l'assemblée la réponse faite au courrier du 20 juin de M. GIORGETTI qui fait état de nombreux reproches envers la collectivité sur la situation du camping.						

2. Direction générale des services - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Rapporteur :		Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

3. Urbanisme – Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur :		Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à la majorité			
Pour	26	Contre	2	Abstention	3
		Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI		M. Rémi ROLLAND, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline RIGOUARD	

4. Urbanisme – Convention de concession à long terme dans un parc public de stationnement entre la commune d’Apt et la SAS APT DÉVELOPPEMENT en vue de la création d’un hôtel avec centre de bien-être et de santé

Rapporteur : Jean AILLAUD	
Demandes de scrutin particulier	Sans objet
Résultat du scrutin	Adopté à la majorité
Pour 24	Contre 7 Abstention 0
	Mme Gaëlle LETTERON, M. Dominique THEVENIEAU, M. Rémi ROLLAND, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI, Mme Céline RIGOUARD
Teneur des discussions au cours de la séance.	
M. DESSAUD s’interroge sur la privatisation de places au parking Georges SANTONI au profit du futur hôtel. Si l’hôtel st Anne et/ou l’auberge du Luberon formulaient une demande similaire, alors le nombre de places de parking pour le public en serait fortement impacté.	
M. AILLAUD précise que cette convention ne peut s’appliquer qu’aux constructions nouvelles conformément à la nouvelle réglementation.	
M. DESSAUD dit que même si une nouvelle législation s’applique, un refus aux autres établissements hôteliers pourrait engendrer des conflits.	
Mme RIGOUARD intervient en tant que porte-parole de M. ROLLAND. M. ROLLAND s’interroge sur la vie quotidienne des aptésiens lorsque des places de stationnement du parking Georges SANTONI seront privatisées et que 250 places de parking du Calavon seront supprimées, comme mentionné dans le rapport du PLU.	
M. ROLLAND souhaite avoir des précisions sur les points suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> - Comment va se matérialiser l’accès aux 20 places de stationnement réservées à l’hôtel ? - Les séparations en bois vont-elles être renforcées ? - Comment va être garantie l’utilisation exclusive par les clients et le personnel de l’établissement ? - Quel est le dispositif en place pour empêcher les autres usagers du parking pour occuper ces places privées ? - Quel est le coût des aménagements et qui les finance ? - Les 21 places restantes seront-elles réservées uniquement aux riverains ou seront-elles accessibles à tous publics venant fréquenter le centre-ville ? - Comment a été calculée la redevance annuelle de 600€ par emplacement et comment seront révisés les prix ? Quel indice sera utilisé pour l’indexation comme sur n’importe quelle redevance ? Quelles sont les modalités de révision du tarif ? - Les places seront-elles utilisées exclusivement par les clients et le personnel de l’hôtel ? - Est-il prévu d’interdire toute sous-location ? - Quels sont les garanties d’assurance pour couvrir d’éventuels dommages ? - Quelles sont les conditions de résiliation ? 	
Le projet de convention de concession nécessite donc d’être complété et détaillé afin que les résidents et les commerçants du centre-ville d’Apt ne se sentent pas sacrifiés au profit d’un hôtel 5 étoiles, même si celui-ci est très utile et nécessaire pour renforcer l’attractivité de la ville.	
M. AILLAUD répond que :	
<ul style="list-style-type: none"> - la matérialisation des emplacements, la signalétique indiquant la privatisation des places ainsi que l’installation de grilles amovibles seront réalisées, - le montant de la redevance a été défini au regard des prix pratiqués sur le parking privé à proximité, - concernant les places accessibles à tout public, le parking est peu fréquenté en semaine. Il est surtout utilisé le samedi matin par les clients du marché. Il est à noter que ce parking reste difficile d’accès. Comme déjà évoqué, M. AILLAUD rappelle que sont prévues des alternatives aux suppressions de places de stationnement : un parking à côté du conservatoire de musique et un parking au camping les Cèdres de 400 places. Ce qui est largement supérieur à ce qui est proposé actuellement, - l’assurance des véhicules sera à la charge du propriétaire de l’hôtel pour la partie qui lui sera réservée, - les conditions de résiliation sont prévues dans la convention. 	
M. CARMINATI dit que la réglementation qui s’applique aux constructions nouvelles est incohérente et que le projet tel qu’il est présenté ne convient pas.	
Mme ARNAUD-DELOY indique que lors de l’instruction du permis de construire, les Architectes des	

Bâtiments de France (ABF) ont refusé la création de places de parking sous l'établissement. La création de cet hôtel 4 étoiles est un atout pour la ville. Il va contribuer à l'attractivité du territoire et ses clients participer à l'économie locale.
Mme CELCE répond que ce projet participe en effet à l'attractivité de la ville. Mme CELCE fait remarquer que le terme « intérêt public que revêt ce projet de création d'un hôtel avec un centre de bien-être et de santé », employé dans le 3 ^{ème} considérant de la convention, n'est pas approprié voire choquant puisqu'il s'agit d'un projet privé.
M. TEHEVENIEAU demande : - pourquoi avoir choisi 20 places alors que l'hôtel propose 31 chambres et emploi du personnel ? - un arrêt minute est-il prévu devant l'hôtel pour déposer les bagages ?
Mme ARNAUD-DELOY répond qu'une navette est prévue entre le parking du camping et l'hôtel.
M. GIORGETTI demande le nombre de places prévus au futur parking « ex camping » et si les espaces verts existants seront conservés.
M. AILLAUD confirme que la végétation sera conservée et que les places de parking ont été calculées selon les normes en vigueur.

5. Finances – Actualisation du prix de vente des parcelles cadastrées section AW 21, AW 22p1 et AW 256 à la SAS APT DÉVELOPPEMENT

Rapporteur :		Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à la majorité			
Pour	25	Contre	3	Abstention	3
		M. Rémi ROLLAND, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline RIGOUARD		Mme Gaëlle LETTERON, Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI	

6. Approbation du Plan de Prévention du Bruit

Rapporteur :		Isabelle TAILLIER			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

7. Dénomination de l'Avenue de la Peyrolière

Rapporteur :		Stéphane REBAUDI			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

8. Convention d'Animation Globale et de Coordination (AGC) avec l'association APAS Centre Social Maison Bonhomme

Rapporteur :		Patrick ESPITALIER			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

9. Complément de la subvention au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Apt et ses environs

Rapporteur :		Elhadji NDIOUR			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

10. Direction des Affaires Culturelles - CONVENTION INSANE 2024

Rapporteur :		Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à la majorité			
Pour	27	Contre	3	Abstention	1
		M. Rémi ROLLAND, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline RIGOUARD		M. Henri GIORGETTI	
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. CARMINATI n'est pas favorable à l'octroi d'une subvention pour l'organisation du festival Insane qui relève d'un « business » alors qu'en parallèle les associations, qui participent à la vie locale, voient leur subvention baisser.					
M. BONNET souhaiterait que la subvention de 35 000 € attribuée au festival soit intégrée dans le budget subvention de la culture. Cela permettrait une meilleure lisibilité de la répartition des subventions aux associations dans les différents secteurs d'activité (culture, sports, social...).					
M. SACCO répond que les 35 000 € sont intégrés dans l'enveloppe budgétaire globale des subventions attribuées à l'ensemble des associations pour un montant de 400 000 €. Cette somme ne vient pas s'ajouter au montant prévu.					

11. Convention de réservation de logements

Rapporteur :		Patrick ESPITALIER			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

12. Convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Grand Delta Habitat- 2024

Rapporteur :		Patrick ESPITALIER			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à l'unanimité			
Pour	29	Contre	0	Abstention	2
				Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI	
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. CARMINATI dit que l'investissement d'environ 3,5 millions d'euros de Grand Delta pour les travaux de réhabilitation des immeubles était une obligation et indispensable. Cependant depuis, les locataires supportent une augmentation de 10 % sur leur loyer, la plus importante constatée sur le plan national. Les charges ne cessent d'augmenter alors que les services diminuent et les travaux ne sont pas terminés. Cette situation est inacceptable et a déjà été signalée en commission.					
M. CARMINATI soulève aussi le problème du stationnement au pied des immeubles qui génère de fortes tensions entre les habitants voire des conflits.					
M. CARMINATI demande que Grand Delta réponde à l'ensemble de ces sujets.					
M. ESPITALIER répond qu'une rencontre avec Grand Delta est faite tous les 15 jours au cours de la commission d'attribution des logements. Ces sujets sont abordés et ne provoquent malheureusement aucune réaction de leur part. Il est à noter également que le manque de civisme de certains citoyens attise les tensions.					
Mme ARNAUD-DELOY va prendre contact avec Grand Delta afin d'aborder tous ces problèmes.					

13. Adoption de la Charte de bon usage des locaux municipaux scolaires

Rapporteur :	Sylvie TURC				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. GIORGETTI et Mme RIGOUARD demandent ce qui a motivé la rédaction de cette charte ? des dysfonctionnements sont-ils à l'origine ?					
Mme TURC et M. MAROS répondent que la rédaction de la charte n'est pas à l'origine de dysfonctionnements graves. Il s'agit plutôt d'éviter des conflits entre les différents utilisateurs en mettant un cadre et des règles dans l'utilisation mutualisée des locaux.					

14. Direction Générale des Services - Modification des statuts et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme RIGOUARD a constaté que le nombre de part passait de 3990 à 5900 et demande de combien la commune dispose de parts actuellement et si elle a pris des parts dans l'augmentation du capital supplémentaire.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que la ville détient 2 parts.					

15. Défense Extérieure Contre l'Incendie- Convention de prestation de service pour le contrôle technique des points d'eau incendie

Rapporteur :	Pascal CAUCHOIS				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

16. Ressources humaines - Création de poste

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. CARMINATI dit que les conditions salariales de la mairie et de la CCPAL ne sont pas attractives.					

17. Ressources humaines - Apprentissage

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

18. Ressources Humaines - Vacances protocolaires

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté à l'unanimité				
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

19. Direction Générale des Services - Décisions rapportées

Numéro	Date contrôle de légalité	Résumé
001209	13/06/2024	Convention de partenariat entre la CCPAL et la commune d'Apt – Réalisation d'un concert « un vrai monde – Peter Gabriel » le samedi 15 juin 2024 à 20h30 à la salle des fêtes d'Apt
001210	25/06/2024	Mise à disposition d'un local communal nommé « salle Chamarande » au profit du Vélo-Théâtre
001211	25/06/2024	Mise à disposition gracieuse des locaux, sis à la piscine municipale quartier Viton, auprès de l'association ANNA
001212	24/06/2024	Extension de la boutique du Musée d'Apt

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET

LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

